Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil d'Etat veut sauvegarder le réseau décentralisé des bureaux de poste

Le Conseil d'Etat a pris acte du plan de réorganisation du réseau des offices de la Poste. Il constate que ce plan conduirait à démanteler un patrimoine précieux assurant une excellente desserte décentralisée du territoire vaudois. Il ne s'y résigne pas. Il entend étudier avec la Poste et avec les communes concernées les moyens de sau-vegarder ce patrimoine, en attribuant le cas échéant aux anciens bureaux de poste de nouvelles tâches relevant du service public.

Le Conseil d'Etat ne remet pas en cause les calculs de rentabilité qui ont conduit la direction de la Poste à prévoir la fermeture des bureaux de poste non rentables. Il ne saurait faire grief à cette entreprise de rationaliser sa gestion pour assurer à long terme son existence et la qualité de ses services dans le nouveau contexte concurrentiel créé par la libéralisation du marché.

Cependant, le Conseil d'Etat ne veut pas assister passivement à la fermeture prévue de certains des bureaux du réseau des PTT. Ces bureaux, présents dans la plupart des villages vaudois, constituent à ses yeux un patrimoine précieux du fait qu'ils offrent des lieux de communication et de prestation de services décentralisés dans toutes les régions du canton. Les supprimer aujourd'hui reviendrait à créer un vide dans la plupart des communes rurales. Or il est vraisemblable que les administrations publiques auront besoin de lieux de ce type, dans un proche avenir, pour assurer un contact de proximité avec la population, pour d'autres services que la distribution du courrier ou le trafic des comptes de chèques postaux. Ce besoin se manifestera en particulier au cours du développement du " guichet universel ", qui exigera la mise à disposition de locaux et de personnel compétent pour assister sur place les usagers non encore familiarisés avec l'informatique et l'internet.

Certes, admet le Conseil d'Etat, ces bureaux décentralisés devront assurer leur équilibre financier. C'est pourquoi il conviendra d'exploiter au mieux les possibilités d'y développer des activités rentables (synergie avec un commerce local, informations

touristiques, etc.). Le Canton, de son côté, ne veut pas se priver de la possibilité de leur confier des tâches rele-vant du service public, pour les prestations où cette solution se révélerait la plus rationnelle et la plus économique.

Le Conseil d'Etat prendra contact prochainement avec la direction de la Poste afin de préve-nir toute fermeture prématurée, et suscitera la participation des partenaires intéressés, à commencer par les communes, pour chercher les moyens de développer les champs d'activités et l'utilité des bureaux de postes existants.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 23 janvier 2001

Jacqueline Maurer-Mayor, cheffe du Département de l'économie publique, 021/ 316 60 01
Philippe Sordet, chef du Service de l'économie et du tourisme, 021/ 316 63 99